

Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport pour l'exercice financier 2023



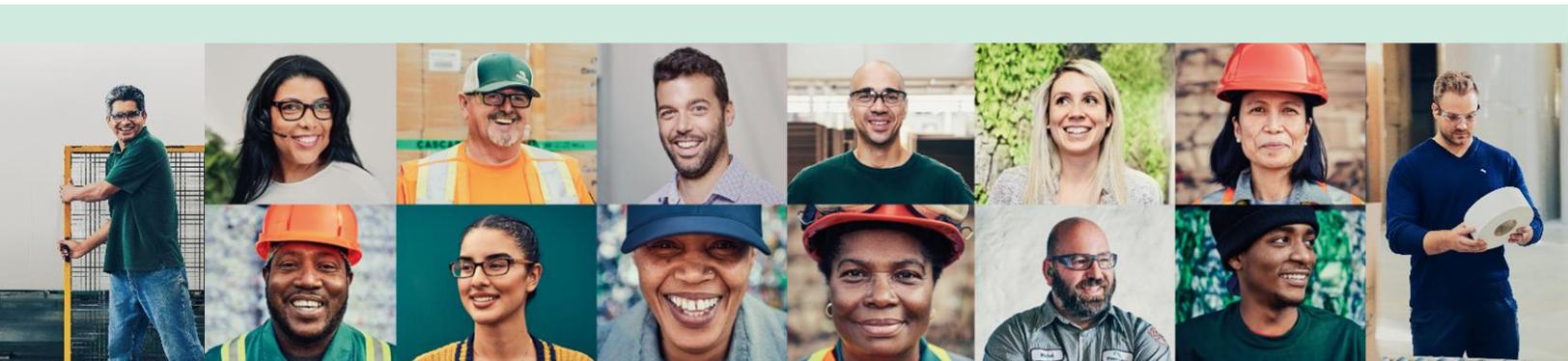
1

CHAMP D'APPLICATION

Le présent rapport est émis en vertu des nouvelles obligations canadiennes établies par la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») concernant les activités de Cascades inc. et ses filiales assujetties à la Loi, soit Cascades Canada ULC, Cascades CS+ inc., Cascades Holding US Inc., Cascades Transport inc., Cascades Sonoco inc., et Greenpac Mill, LLC (collectivement « Cascades », la « Société », ou « nous »).

Le présent document est soumis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, et porte sur les mesures prises par Cascades au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé par la Société ou dans ses chaînes d'approvisionnement à une quelconque étape de la production des marchandises, au Canada ou ailleurs, ou lors de leur importation au Canada. Le conseil d'administration de Cascades a délégué à son comité de gouvernance, responsabilité sociale et mise en candidature la responsabilité de réviser le présent document, et d'en assurer les suivis.

Cascades ne tolère, en aucun cas, le trafic d'êtres humains, l'esclavage, le travail forcé, les châtiments corporels ou le travail des enfants. Reconnaissant l'importance de la protection et de la promotion des droits humains fondamentaux, Cascades a mis en place des processus de diligence raisonnable pour prévenir et atténuer les incidences négatives du travail forcé et des enfants, autant dans ses installations que dans sa chaîne d'approvisionnement.



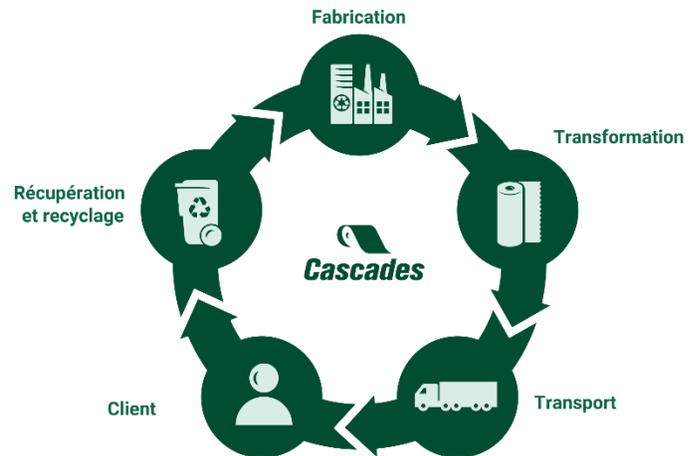
2 STRUCTURE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Fondée en 1964, Cascades est la société mère d'un groupe de compagnies nord-américaines œuvrant dans les domaines de la fabrication, de la transformation et de la commercialisation de produits d'emballage et de papiers tissu composés principalement de fibres recyclées. Cascades compte près de 10 000 employés travaillant dans son réseau de plus de 70 unités d'exploitation en Amérique du Nord.

Son expérience d'un demi-siècle dans le recyclage, ses efforts soutenus en recherche et développement ainsi que sa gestion participative sont des forces qui lui permettent de créer des produits novateurs pour ses clients, tout en contribuant au mieux-être des personnes, des communautés et de la planète.

Le modèle d'affaires de Cascades est fondé sur le concept d'économie circulaire car elle priorise la récupération de matières résiduelles pour en faire de nouveaux produits responsables et innovants.

Aujourd'hui, Cascades est devenue l'une des plus grande récupératrice de fibres recyclées au Canada et un leader nord-américain en matière de solutions durables d'emballage et d'hygiène.



Les activités de Cascades se répartissent en trois groupes dans deux principaux secteurs d'exploitation :

Emballage

Groupe Emballage carton-caisse
Fabricant de carton-caisse et important transformateur de cartonnage ondulé en Amérique du Nord.

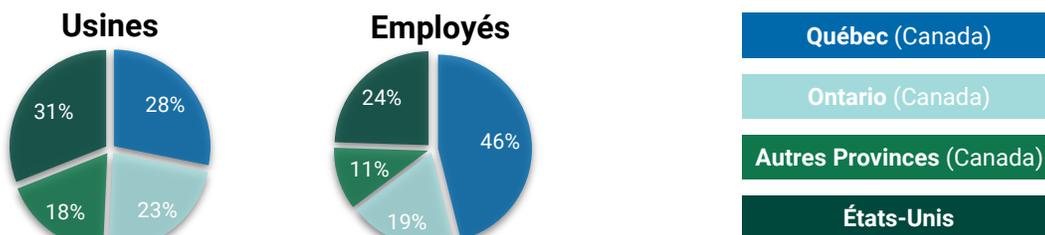
Groupe Produits spécialisés
Fabricant de produits d'emballage industriel et de produits de consommation.

Tissu

Groupe Tissu
Fabricant et transformateur de papiers tissu destinés aux marchés de produits hors foyer et résidentiel.



Les usines et les employés de Cascades sont situés en Amérique du Nord, suivant la répartition suivante en date du 31 décembre 2023 :



3

LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La chaîne d'approvisionnement Cascades fait partie intégrante de ses efforts pour réduire son impact sur la planète et la Société favorise la collaboration avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs. La chaîne d'approvisionnement de Cascades est coordonnée par le chef de la chaîne d'approvisionnement et de l'information. Composée de plusieurs catégories d'achats pour couvrir l'ensemble des besoins de ses usines de fabrication, de transformation et autres activités complémentaires, la chaîne d'approvisionnement se situe principalement en Amérique du Nord, pour les fournisseurs immédiats de la Société.

Le Centre d'expertise de la chaîne d'approvisionnement de Cascades est un groupe de soutien dont la mission est d'accompagner l'ensemble de la Société à procéder aux différentes étapes d'acquisition, autant tactiques que stratégiques. L'équipe est composée d'acheteurs qui agissent comme personnes-ressources pour des catégories précises d'achats et appuient les employés dans l'identification des besoins, la définition d'un appel d'offre, la recherche, l'identification et l'analyse de fournisseurs, la négociation de contrats et les commandes, le tout dans le respect des exigences de Cascades. Les usines et les services disposent également d'ententes cadres préétablies pour procéder à leurs commandes et pour tous leurs besoins opérationnels.

La grande majorité des acquisitions de biens et de services passe par ce processus centralisé. D'autres catégories d'achats, comme les contrats de services de plus petite envergure, les vieux papiers, la pâte, le bois et l'énergie, ainsi que les investissements d'envergures (CAPEX) viennent compléter le portrait de la chaîne d'approvisionnement de la Société. Les étapes d'acquisitions, pour ces catégories, sont distinctes les unes des autres et varient en fonction de chaque produit ou service.

4

POLITIQUES ET PRATIQUES DE DILIGENCE RAISONNABLE

Cascades reconnaît les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail. Cascades adhère également aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies liés aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Le développement durable est une approche qui cadre directement avec les valeurs de la Société et avec celles de ses fondateurs. Depuis 2010, Cascades a structuré sa démarche de développement durable dans un plan qui en précise les différents axes d'intervention, l'un d'entre eux portant sur l'approvisionnement responsable.

L'objectif de cette politique est de permettre à Cascades de travailler avec des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs qu'elle, en ce qui concerne le respect de l'environnement, le respect des travailleurs et de la communauté, la responsabilité de ses produits et services et la transparence de sa gouvernance.

ENGAGEMENT POUR LES DROITS HUMAINS

Tel que mentionné préalablement, Cascades reconnaît l'importance de la protection et de la promotion des droits humains fondamentaux. L'engagement de Cascades en matière de droits de la personne et du travail est en accord avec ses valeurs et démarches de responsabilité

sociale. La Société est consciente du rôle qu'elle peut jouer pour en assurer le respect, tant au sein de ses installations que dans sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que dans ses pratiques et décisions d'affaires.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

Le Code d'éthique et de conduite des affaires (« Code d'éthique ») s'applique en tout temps, et sans exception, aux membres du conseil d'administration et à tous les employés de Cascades (réguliers, temporaires, contractuels, à temps plein ou à temps partiel). Nous exigeons que chaque employé fasse preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'équité dans la promotion et la vente de nos produits et services, dans l'achat de biens et services de même que dans la conduite de nos affaires de manière générale. De plus, il est également attendu que les fournisseurs de Cascades adhèrent aux principes du Code d'éthique.

Promouvoir le respect, le travail en équipe, l'autonomie et l'initiative dans l'environnement de travail sont des valeurs fondamentales pour la Société. Prenant en compte ces valeurs et l'engagement de Cascades envers l'excellence face à l'éthique et la conformité dans toutes ses activités d'affaires, le Code d'éthique de Cascades décrit la position et les attentes de la Société quant à la conduite corporative et individuelle appropriée attendue des parties prenantes.

DÉCLARATION SUR LA TRANSPARENCE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement oblige les détaillants et les fabricants qui font des affaires en Californie à divulguer leurs efforts pour

éradiquer l'esclavage et le trafic d'êtres humains de leur chaîne d'approvisionnement directe. Cascades adhère à cette loi et en soutient les objectifs.

5

MESURES PRISES POUR IDENTIFIER, ATTÉNUER ET GÉRER LE RISQUE

ÉVALUATION DE FOURNISSEURS

Avec pour objectif d'évaluer les pratiques de ses fournisseurs, Cascades travaille avec EcoVadis, une firme indépendante spécialisée et reconnue. Elle souhaite ainsi s'assurer de collaborer avec des organisations qui partagent ses valeurs et dont les pratiques sont durables et responsables. Cascades procède régulièrement à l'évaluation d'un nombre ciblé de fournisseurs

choisis en fonction de critères établis et de leur niveau de risque potentiel.

Les fournisseurs ciblés doivent répondre à un questionnaire couvrant une série de paramètres regroupés en quatre thèmes : environnement, social, éthique et chaîne d'approvisionnement. Au terme de l'exercice, Cascades est en mesure de constater leur positionnement par rapport à la

moyenne des autres entreprises ainsi que leurs forces et leurs faiblesses, incluant leurs pratiques de travail et le respect des droits de l'homme. C'est cette évaluation qui permet d'identifier les fournisseurs jugés à risque.

Cascades privilégie la collaboration plutôt qu'une approche plus coercitive. Dans ce cadre, les fournisseurs ne satisfaisant pas aux attentes de Cascades seront invités à produire et à mettre en œuvre un plan d'action pour s'améliorer et seront de nouveau évalués. Si aucune amélioration ou intérêt pour les droits humains n'est observé chez ces fournisseurs, Cascades se réserve alors le droit de les remplacer par des fournisseurs plus orientés avec les valeurs de la Société et qui répondent aux attentes.

De plus, Cascades se réserve le droit de mettre un terme à toute relation d'affaires avec un

fournisseur enfreignant les conventions internationales relatives aux droits de la personne et du travail et refusant de travailler à s'améliorer pour s'y conformer.

Lors de la négociation de ses contrats d'approvisionnement, Cascades demande à ses fournisseurs d'adhérer aux principes énoncés à son Code d'éthique et de conduite des affaires et à son Engagement pour les droits humains. Cette adhésion confirme que le fournisseur s'engage notamment au respect des lois en place dans les pays où il opère et à respecter les droits de la personne. L'adhésion confirme également que le fournisseur ne tolérera, en aucun cas, le trafic d'êtres humains, l'esclavage, le travail forcé, les châtiments corporels ou le travail des enfants.

À L'INTÉRIEUR DE L'ORGANISATION

Les considérations liées au respect des droits de la personne font partie intégrante des décisions stratégiques prises par la haute direction de Cascades, comme la mise à jour de politiques internes, le développement de nouveaux projets et les conditions de travail des employés. La Société considère le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme négligeable au sein de l'organisation. Les processus de recrutement standardisés assurent la conformité de Cascades aux normes du travail et aux autres lois applicables en vigueur en Amérique du Nord, là où est situé la totalité des employés.

Le conseil d'administration de Cascades, par l'entremise de son comité des ressources humaines, discute annuellement de la stratégie des ressources humaines de la Société avec la direction. Le même comité examine également les indicateurs de rendement clés en matière de ressources humaines, incluant l'état des relations de travail.

Cascades reconnaît également le droit des membres du personnel à la liberté d'association.

Au sein de la Société, environ 30 % de la main-d'œuvre active est couverte par une convention collective qui assure le respect des conditions de travail négociées par les groupes syndicaux. Quant aux unités non-syndiquées, des comités d'entreprise sont en place afin de permettre aux employés et membres de la direction locale de discuter ouvertement et d'établir leurs conditions de travail. Ces processus de renouvellement des conditions de travail sont suivis annuellement par les membres de la direction de Cascades.

Le processus de recrutement standard de Cascades prévoit le respect de normes strictes de droit du travail pour l'ensemble de ses sites d'opérations. S'ajoute au processus régulier, une mesure de contrôle informatisé sous forme d'une programmation dans la base de données de la Société, prévoyant que l'âge d'un employé doit être supérieur à 16 ans, à défaut de quoi il est impossible de compléter l'embauche dudit employé.

Le processus de recrutement de travailleurs étrangers est également régi par une vérification diligente préalablement à l'embauche pour confirmer que les candidats sélectionnés détiennent un permis de travail valide et émis par le gouvernement du Canada. Bien que les démarches d'embauche à l'étranger soient

entreprises par Cascades, la Société est appuyée par des organisations spécialisées dans le recrutement international. Il est de la responsabilité de ces dernières de procéder à la vérification de la documentation des candidats étrangers.

DÉNONCIATION CONFIDENTIELLE DE MANQUEMENT À L'ÉTHIQUE

Cascades souhaite promouvoir une culture d'entreprise d'intégrité et de transparence et, à cette fin, met à la disposition de ses employés et aux membres du public un mécanisme anonyme et confidentiel de dénonciation. Celui-ci permet de signaler toute infraction ou tout manquement au Code d'éthique. La gouvernance des dénonciations de manquements à l'éthique est assurée par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration; le comité est informé

trimestriellement, sous forme d'un rapport anonymisé, des incidents notables ou de toute tendance ou thème émergent nécessitant une attention particulière.

Toute personne peut procéder à une dénonciation anonyme par téléphone ou via le portail web sécurisé qui est accessible à partir du site internet public et du site intranet de Cascades.

AUDITS EXTERNES

Certaines installations de Cascades sont évaluées par des auditeurs externes à la demande de clients. Ces audits SMETA visent à assurer que la Société respecte ou dépasse les exigences prescrites par les lois applicables et

les meilleures pratiques en matière de droit du travail, santé, sécurité et droits de l'homme. Aucun des audits SMETA complétés dans certaines usines de Cascades, en 2023, n'a démontré de déficiences graves.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à certains risques qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie. La Société gère l'exposition aux risques de marché et risques sociaux au moyen d'un processus de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Cette évaluation est effectuée annuellement par le président et chef de la direction de Cascades, son vice-président et chef de la direction financière et son chef de la stratégie et des affaires juridiques. Le comité

d'audit et des finances du conseil d'administration examine les résultats de l'évaluation GRE de Cascades et prend la décision d'approuver l'identification des risques et incertitudes de la Société. L'évaluation GRE de Cascades réalisée en 2023 a conclu qu'aucun des risques notables identifiés n'est en lien avec le travail forcé ou le travail des enfants. Les informations détaillées concernant les facteurs de risque de la Société se trouvent à la section Facteurs de risque du Rapport Annuel de la Société.

6 FORMATION DES EMPLOYÉS

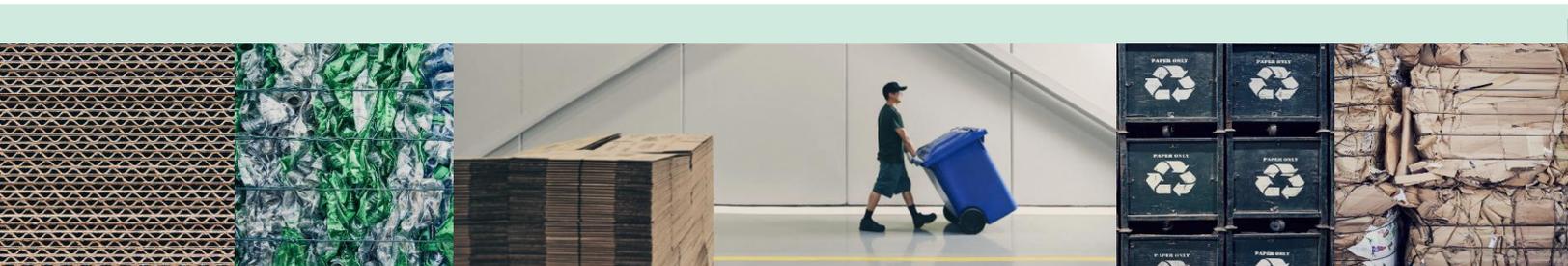
Tous les employés doivent suivre un programme de formation obligatoire dont un volet porte sur le Code d'éthique et de conduite des affaires de Cascades. Ce volet doit être renouvelé aux trois ans, et ce pour tous les employés, sans égard à leur statut ou niveau de responsabilité au sein de la Société. Un suivi de la complétion des formations est fait par les directeurs et directrices des ressources humaines des unités de Cascades, à partir d'un système informatisé de gestion de la formation.

De plus, tous les acheteurs corporatifs doivent suivre une formation obligatoire sur les risques liés au non-respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement. Cette formation est renouvelée à chaque cinq ans et a pour but de sensibiliser et d'éduquer les acheteurs sur ces enjeux fondamentaux et les outiller pour promouvoir et défendre les droits humains auprès de nos fournisseurs.

7 AMÉLIORATION CONTINUE

Bien que Cascades n'ait pas identifié de risque matériel ou significatif de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses opérations et dans ses chaînes d'approvisionnement, l'entreprise reconnaît que le « risque zéro » n'existe pas. C'est pourquoi elle demeure engagée dans un processus d'amélioration continue au-delà de la simple conformité réglementaire. La stratégie globale de Cascades, à cet égard, comprend les étapes suivantes qui seront entreprises lors de l'exercice financier 2024 :

1. Scinder le *Code d'éthique et de conduite des affaires* afin de créer un nouveau document plus succinct et concret qui soit entièrement dédié aux fournisseurs (et autres parties tierces), et un second document destiné exclusivement aux employés et agents autorisés.
2. Procéder à une cartographie détaillée des chaînes d'approvisionnement de la Société afin de mieux déterminer si des éléments de celles-ci comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants.
3. Ajouter des critères portant sur les droits humains aux questionnaires d'appels d'offres CAPEX.
4. Travailler en collaboration avec les divers fournisseurs de service œuvrant dans le recrutement local et international afin de mieux consolider les exigences de Cascades en matière de protection des droits humains à toutes les étapes du processus d'embauche.





APPROBATION ET ATTESTATION

Le présent rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)a) de la Loi par le conseil d'administration de Cascades inc. Il s'agit d'un rapport conjoint de Cascades inc. et ses filiales assujetties à la Loi tel qu'indiqué à la section 1 *Champ d'application*, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi pour l'année de déclaration susmentionnée.

/s/ Mario Plourde

Mario Plourde

Administrateur, Président et chef de la direction

J'ai le pouvoir de lier Cascades inc. et ses filiales visées.

Kingsey Falls, le 30 mai 2024